

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

AU

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES

DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

D'UN PARC ÉOLIEN

SAINT ULRIC ET À SAINT LÉANDRE

(Sous la régie de Northland Power)

PAR

L'ENTREPRISE

LE GÎTE LE JARDIN DE GIVRE
3263 route du Peintre, St-Léandre
G0J 2V0, Tél. : (418) 737-4411
Jardin-de-givre@globetrotter.net

MAI 2006

PÉSENTATION

Nous sommes implantés à Saint-Léandre depuis 33 ans. Nous avons été tour à tour producteurs agricoles, animateur communautaire, écrivain et agent de développement. Maintenant à notre compte depuis 12 ans, nous exploitons le gîte touristique **Le Jardin de Givre** qui accueille en moyenne 800 personnes par année. Ces visiteurs venus de partout à travers le monde veulent profiter du calme et de la beauté de notre nature exceptionnelle. Notre produit repose essentiellement sur la renommée de nos grands espaces naturels, la beauté grandiose de notre nature sauvage, ainsi que le calme et la sérénité qu'ils inspirent. Même si par le passé nous étions favorables à l'implantation d'éoliennes à St-Léandre, le nouveau développement du parc éolien, tel que présenté, vient remettre en question notre qualité de vie au quotidien ainsi que la mission de notre entreprise. Le gigantisme des tours, leur grand nombre et leur proximité des habitations nous obligent à prendre position.

POURQUOI CE PROJET NOUS INTERROGE-T-IL?

Nous avons le vif sentiment que le projet d'aménagement du parc éolien en zone habitée dans notre municipalité (Saint Léandre) ne fait pas l'unanimité mais au contraire suscite beaucoup de questions et d'inquiétudes. En ce sens, et pour appuyer les différents organismes et comités de citoyens qui s'expriment ici, nous vous présentons un argumentaire résumant notre opposition au projet de Northland Power tel que présenté. Nous espérons que l'opinion et le questionnement d'un nombre croissant de citoyens face à ce projet soient pris en considération, car nous nous interrogeons sur la pertinence et la rentabilité d'un si grand nombre d'éoliennes géantes dans un milieu habité.

ARGUMENTAIRE

- Considérant la prolifération exponentielle du nombre d'éoliennes proposé sur le territoire.
- Considérant leurs trop courtes distances des habitations et des routes.

- Considérant les dimensions démesurées de ces tours de métal géantes (Building de 30 étages).
- Considérant le bruit omniprésent créé par les pales.
- Considérant la détérioration du paysage par l'imposition d'un visuel dégradé avec ces immenses tours à vent.
- Considérant le risque de diminution de la valeur de revente de nos propriétés.
- Considérant la diminution de l'attrait touristique et son impact négatif sur l'achalandage de notre gîte .
- Considérant les retombées économiques dérisoires en rapport avec les inconvénients à longs termes de ces usines à vent pour les citoyens de notre municipalité.
- Considérant le non-respect des couloirs migratoires de la faune ailés.
- Considérant l'impact des transports par les grues sur notre fragile réseau routier rural dont nous payons l'entretien.
- Considérant l'invasion industrielle et anarchique du territoire par une sorte de prise en otage du milieu pour vendre de l'énergie ailleurs.
- Considérant la croissance effrénée du développement éolien dont nous sommes les cobayes, et cela par deux compagnies concurrentes qui font miroiter « l'appât du gain » aux propriétaires terriens.
- Considérant la présence de 57 éoliennes installées sur le territoire et des conséquences négatives déjà connues telles le bruit et l'impact sur le paysage.
- Considérant l'aveu par la direction d'Axor de ne récolter que 23 % de l'énergie prévue de son parc sur notre territoire.

- Considérant de forts doutes sur la durabilité de cette technologie possiblement dépassée dans dix ans, rendant probablement caduques ces infrastructures.
- Considérant un grand nombre d'incertitudes face aux graves impacts environnementaux futurs sur notre territoire.

CONCLUSION : LE MORATOIRE DE TROIS ANS

Pour ces raisons, et celles exprimées dans les autres mémoires qui posent les vraies questions, devant la démesure de ce projet, nous demandons un MORATOIRE DE 3 ANS afin de mieux vérifier les données environnementales, sociales et économiques de l'implantation d'un si grand nombre d'éoliennes dans un milieu habité.

Nous demandons donc au ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs, monsieur Claude Béchar, d'agir en imposant ce moratoire de 3 ans, conformément aux questionnements et aux craintes exprimés par notre population.

Nous espérons être entendus par les décideurs, puisque nous aurons à en subir les conséquences sur plus de 20 ans, tant sur le plan individuel qu'entrepreneurial.

Merci de prendre en considération ce mémoire.

Ginette Couture

Gérald Tremblay

Pour le Gîte Le jardin de givre
Mai 2006
Saint-Léandre

